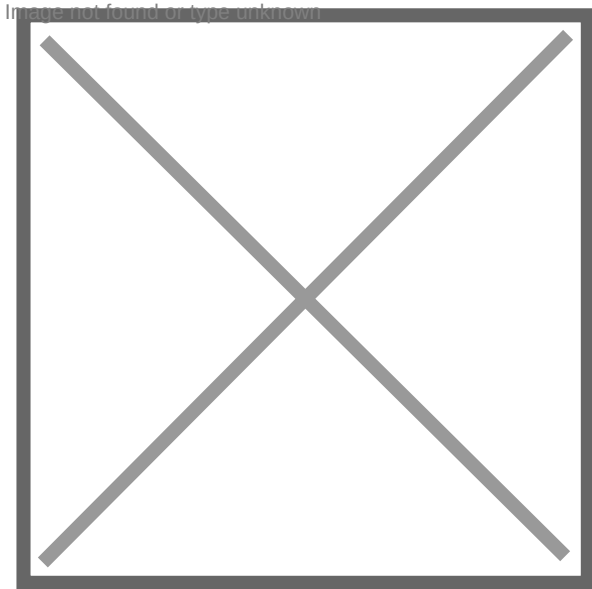




Inscription à la banque de France pour incident bancaire

Par **georges18**, le **20/09/2020 à 11:40**

BonjourrrrrMon fils a été inscrit à la banque de France suite à un incident de paiement à une société de crédit. Il a donc été inscrit en 2016 au fichier FICPrnn(Fichier national des Incidents de remboursement des cré•dits aux Particuliers). Il a donc demandé à la banque de France à partir de quand sera t il libéré de cette interdiction bancaire. Ils lui ont envoyé un document spécifiant une date de création et une date de radiation. Pour moi cette réponse n'est pas claire. Apparemment, une interdiction de ce type dure 5 ans. Donc concrètement, en 2021, mon fils pourra t il se présenter à une banque de son choix pour y ouvrir un compte ou bien la banque de son choix lui demandera t-elle de fournir un document quelconque à cet effet? Ci joint le document que la banque de France lui a envoyé et au vu de celui-ci sera t il

totalemt libéré de cette interdiction bancaire?rnnrnnMerci pour vos réponsesrnnrnn

